

## **Procès-verbal de la 24<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de STRID**

**Tenue le mercredi 25 mai 2016 à la salle de conférences TriPôle  
à Yverdon-les-Bains**

La 24<sup>ème</sup> assemblée générale de STRID est ouverte à 20h05 par M. Jacques-André Mayor, président du Conseil d'administration. Il salue et remercie les actionnaires ainsi que les invités de leur présence.

Il adresse des salutations particulières à M. Daniel Burri, ancien président ; M. Emmanuel Maître, directeur de VADEC ; M. Frédéric Gabriel, administrateur de VALORSA ; M. Olivier Fargeon, président de SADEC ; M. Olivier Mani, directeur de COSEDEC ; M. Didier Glauser, réviseur de la fiduciaire FIDACEB ; il tient aussi à remercier les nombreux locataires du Tripôle ainsi que toutes les personnes qu'il aurait oubliées.

M. Mayor établit également la liste des personnes qui se sont excusées : M. Stefan Nellen, président et administrateur délégué de TRIDEL ; MM. Marc Andlauer et Etienne Ruegg, de la Direction Générale de l'Environnement du canton de Vaud ; M. Olivier Français, président de GEDREL.

Il poursuit en informant que le Conseil d'administration a décidé d'organiser l'assemblée générale dans la salle de conférences du Tripôle pour permettre à tous les actionnaires et invités qui n'en n'auraient pas encore eu l'occasion, de découvrir les nouveaux locaux. Cependant, il précise que dès l'année prochaine le tournus, qui permet de découvrir les différentes grandes salles des communes actionnaires, reprendra.

Le président rappelle à l'assemblée la teneur de l'article 10 des statuts de STRID. Le droit de vote est quant à lui régi par l'article 14 al 1 et 2. L'article 15 précise que l'assemblée générale peut prendre des décisions et faire des nominations indépendamment du nombre d'actions représentées sous réserve des dispositions de la loi ou des statuts. L'article 16 explique le principe de décision en cas d'égalité de vote. Ces articles sont présentés sur un écran à l'assemblée.

M. Mayor constate ensuite que tous les actionnaires inscrits au Registre des actions ont été convoqués individuellement par lettre du 27 avril 2016, conformément aux statuts et en respectant le délai de 20 jours prévu à l'art. 700 al. 1 du CO, avec l'ordre du jour de la séance. Le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport de révision étaient à disposition des actionnaires par copie papier ou par téléchargement sur le site internet de STRID.

Il relève également que l'organe de révision, à savoir la fiduciaire FIDACEB, est représentée par M. Didier Glauser.

Il désigne M. Marc-André Burkhard secrétaire de l'assemblée en précisant que le procès-verbal est tenu par Mme Sandrine Sifate.

Il désigne ensuite MM. Claude Recordon, syndic d'Orbe et Sandro Rosselet, chef du service des travaux et de l'environnement de la ville d'Yverdon-les-Bains, scrutateurs de l'assemblée.

Il remercie d'avance ces personnes pour leur contribution impartiale.

Le décompte des présences et des actions établit que 44 actionnaires représentant 4'618 actions participent à cette assemblée générale, alors que le capital-actions est réparti entre 6'300 actions, dont il convient de retrancher les 132 actions détenues par STRID pour obtenir le nombre de 6'168 actions avec droit de vote.

En conséquence, M. Mayor déclare cette assemblée ouverte, valablement constituée et à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation à chaque actionnaire. Il sera suivi de la manière suivante :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2015
2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2015
3. Présentation des comptes 2015 et du bilan au 31.12.2015
4. Rapport de l'organe de révision
5. Mise en discussion des rapports (points 2 à 4)
6. Approbation du rapport annuel 2015
7. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.2015 et de l'affectation du résultat des comptes 2015
8. Décharge au Conseil d'administration
9. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2016
10. Divers et propositions individuelles
11. Présentation de MM. Yves François et Jeremy Grivel : aXess LAB, science du comportement sur le thème : les sciences du comportement au service de la lutte contre le littering.

## **1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2015**

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 28 mai 2015 a été adressé le 16 octobre 2015 à tous les actionnaires inscrits. M. Mayor ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La discussion n'est pas demandée.

L'assemblée vote à main levée sur ce procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

## **2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2015**

M. Mayor estime que toutes les personnes présentes ont pris connaissance du rapport annuel 2015. Il n'en donne donc pas lecture. Il relève néanmoins quelques évènements marquants:

- Les finances de STRID sont saines et l'exercice 2015 se solde par un bénéfice.
- Les activités de la gestion taxe au sac et de la gestion de la déchèterie ont chacune des soldes identiques. C'est une promesse que le Conseil d'administration avait faite à ses actionnaires et s'y tient. Les communes qui utilisent ces prestations paient l'entier de leurs coûts, sans profit ni perte pour les autres secteurs d'activité.
- La gestion des déchets, cœur de l'activité de STRID, dégage un léger bénéfice de près de CHF 70'000.—. Cette marge nette représente 0,7 % du total des recettes. C'est peu, mais suffisant et ce sont toujours les clients de STRID et principalement les communes qui bénéficient de tarifs les plus avantageux possible. La part des déchets ménagers transportés par rail reste stable depuis l'introduction de la taxe au sac.
- La gestion des manifestations dégage à nouveau une forte augmentation du chiffre d'affaires et un bénéfice en forte hausse. ECOMANIF est entré dans son rythme de croisière. Cependant les efforts ne sont pas toujours récompensés dans le périmètre de STRID où il est difficile parfois de convaincre les organisateurs de manifestations. Hors périmètre, le constat est meilleur. Les syndicats et municipaux doivent inciter, voire obliger les organisateurs de manifestations qui se déroulent sur leur territoire à bannir la vaisselle jetable.
- Les premiers locataires de Tripôle sont entrés en juillet 2015. Nombreux sont les actionnaires et invités à avoir participé à son inauguration en octobre. Peu de locaux restent encore vacants.
- L'ouverture du pont de la Chèvre au trafic automobile a nécessité une modification de l'accès au site des Petits-Champs.

- Les panneaux solaires photovoltaïques, posés sur les toits de STRID, opération menée en partenariat avec la ville d'Yverdon-les-Bains, produisent de l'énergie et un bénéfice de CHF 26'000.—.
- La réflexion lancée par le canton sur l'activité et l'efficacité des différents périmètres de gestion des déchets montrent une diversité énorme d'un endroit à l'autre du canton. STRID peut se vanter d'être le meilleur.
- Les périmètres ont aussi entamé une réflexion sur l'avenir de la taxe au sac et les perspectives d'avoir le même sac dans tout le canton. Il faut savoir qu'entre le sac STRID et celui qui est utilisé sur la majeure partie du territoire vaudois, il n'y a qu'une différence de 5 centimes par sac et uniquement sur le sac de 35 litres.

### **3. Présentation des comptes 2015 et du bilan au 31 décembre 2015**

Les comptes, le bilan et les annexes se trouvent sur les pages 50 à 60 du rapport annuel.

Le président donne la parole au directeur, M. Jean Paul Schindelholz, qui apporte quelques commentaires sur les comptes.

Le directeur explique qu'entre le bilan au 31 décembre 2014 et le bilan au 31 décembre 2015, une augmentation des actifs immobiliers est à constater. Cela est dû en partie à la construction du bâtiment Tripôle, le revêtement des toits par des panneaux solaires, ainsi que la modification de l'entrée du site de la déchèterie pour les entreprises.

En ce qui concerne les passifs, une augmentation au niveau des capitaux étrangers à long terme est à constater : les fonds propres de STRID ont financé en grande partie les différents chantiers, mais un emprunt auprès de la BCV a été nécessaire.

Le total du bilan se chiffre à CHF 19'665'000.—, soit une augmentation de CHF 3'293'000.— par rapport à 2014.

Les activités de STRID se développent. Jusqu'à l'année dernière, STRID possédait cinq secteurs d'activités, désormais elle en possède sept. La gestion du bâtiment Tripôle et la production d'électricité photovoltaïque constituent les deux nouvelles activités.

Les sept activités de STRID sont :

1. La gestion des déchets, cœur de métier de STRID
2. La gestion de la déchèterie intercommunale
3. La communication et la sensibilisation
4. ECOMANIF
5. La gestion de la taxe au sac
6. La gestion de Tripôle
7. La gestion de l'installation photovoltaïque

En analysant les différents chiffres d'affaires de ces activités, il ressort que le chiffre d'affaires de la gestion des déchets est en légère baisse tout comme celui de la déchèterie intercommunale et de la communication.

M. Schindelholz insiste sur le fait que la baisse du chiffre d'affaires de la gestion des déchets ne provient pas d'une réduction des tonnages collectés mais d'une diminution des tarifs octroyés lors de l'exercice 2015 aux communes.

En effet au début de l'année, STRID a pu réduire le prix de collecte et de traitement des déchets ménagers de CHF 5.— par tonne, grâce au transfert des déchets qui s'effectue désormais uniquement par train vers l'usine de TRIDEL.

Le secteur d'ECOMANIF est en bonne voie. Le chiffre d'affaires est en augmentation de 33 % par rapport à l'année dernière. Cette activité devenue nécessité s'étend à travers toute la Suisse romande et se solde par un chiffre d'affaires d'environ CHF 380'000.—.

Le directeur explique que les locataires du bâtiment Tripôle sont arrivés dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ; le produit des locations sur six mois s'élève à CHF 74'000.—.

M. Jean Paul Schindelholz quantifie le chiffre d'affaires pour l'activité de production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques à CHF 57'000.—. Ce résultat est admirable sachant que la production a commencé le 31 mars 2015.

Il présente les charges pour le secteur de la gestion des manifestations. Elles sont plus élevées qu'en 2014, mais dans une moins grande proportion que l'augmentation du chiffre d'affaires. Cela augure une marge plus importante pour 2016.

M. Schindelholz présente les bénéfices des différents secteurs d'activités. Pour celui de la communication, il relate comme l'année dernière que STRID a facturé CHF 150'000.— aux communes au lieu des CHF 300'000.— prévus. Cette différence devait être prise sur la réserve du bilan. Le Conseil d'administration a décidé de prendre ce financement non pas sur la réserve mais sur les bénéfices réalisés par les autres secteurs d'activités, les secteurs ECOMANIF et photovoltaïque contribuant pour une bonne part au financement de la communication.

Concernant la gestion des déchets, le secteur présente un bénéfice de presque 50 % inférieur à l'année 2014. Cela est dû à une réserve constituée pour prévenir un problème de TCNA (transport combiné non accompagné). Il s'agit d'un souci de longueur des bennes qui sont chargées sur le train. La direction générale des douanes a déterminé que la longueur des bennes doit être supérieure à 5.50 mètres afin de pouvoir toucher une ristourne de la RPLP (redevance poids lourd liée aux prestations). Or les bennes d'ordures ménagères chargées mesurent 5.25 mètres. Une procédure est en cours auprès du Tribunal Fédéral pour contrer la décision des douanes. La réserve de CHF 100'000.— constituée concerne les transports vers l'usine de VADEC stoppés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. TRIDEL qui est en charge des frais de transport a pour sa part constitué une réserve pour les bennes dirigées vers l'usine.

Le directeur informe que la facturation de la communication en 2016 sera identique aux deux dernières. Le Conseil d'administration propose une facturation à CHF 150'000.— aux communes, soit le 50 % des CHF 300'000.— prévus initialement dans le système de financement de la communication. Comme l'année dernière et comme la précédente, la différence sera si nécessaire financée par la dissolution de la réserve au bilan. En fonction du résultat, STRID pourra à nouveau financer ces 50 % par ses activités bénéficiaires.

Monsieur Schindelholz passe à la proposition de l'emploi du bénéfice. Le bénéfice de l'exercice de 2015 est de CHF 48'762.—. Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice de la manière suivante : selon les statuts, 5 % sont attribués à la réserve générale, le solde étant attribué au bénéfice reporté du bilan.

#### **4. Rapport de l'organe de révision**

M. Mayor précise que le rapport de l'organe de révision se trouve en page 61 du rapport annuel. Il cède la parole à M. Didier Glauser de la fiduciaire FIDACEB pour la lecture des conclusions du rapport de révision et autres commentaires.

M. Glauser donne lecture de la conclusion du rapport annuel de révision 2015.

#### **5. Mise en discussion des rapports (points 2 à 4)**

Le président ouvre la discussion sur :

- Le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2015.
- Les comptes 2015, le bilan au 31 décembre 2015 et la proposition concernant l'emploi du bénéfice telle que décrite en page 60 du rapport annuel.
- Le rapport de l'organe de révision.

La parole n'est pas demandée sur les trois points.

#### **6. Approbation du rapport annuel 2015**

M. Mayor invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « *L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2015* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est approuvée à l'unanimité.

#### **7. Approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 2015 et de l'affectation du résultat des comptes 2015**

Le président met aux voix la résolution suivante : « *L'assemblée générale approuve les comptes 2015, le bilan au 31 décembre 2015 et l'emploi du bénéfice 2015* ».

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes d'exploitation de l'exercice, le bilan au 31 décembre 2015 et l'emploi du bénéfice 2015.

## 8. Décharge au Conseil d'administration

M. Mayor invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « *L'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2015* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs n'ont pas pris part à ce vote.

Au nom du Conseil d'administration, le président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée par ces votes.

## 9. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2016

La fiduciaire FIDACEB a accompli son mandat à la satisfaction du Conseil d'administration. Ce dernier propose à l'assemblée de reconduire le mandat de la fiduciaire FIDACEB pour le nouvel exercice.

La discussion est ouverte sur cette proposition. La parole n'étant pas demandée, le président met aux voix la résolution suivante : « *L'assemblée générale décide de confier le mandat d'organe de révision à la fiduciaire FIDACEB SA à Yverdon-les-Bains pour l'exercice 2016* ».

L'assemblée vote à main levée sur cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

## 10. Divers et propositions individuelles

Aucune demande écrite n'a été déposée auprès du Conseil d'administration. Le président ouvre la discussion.

La parole est demandée par M. Gilles Vivian, municipal de Provence. Il demande des informations sur une éventuelle récupération des plastiques, suite aux nouvelles techniques de ramassage.

M. Mayor répond à cette demande : l'entreprise Cand-Landi a créé une nouvelle structure pour le tri des plastiques. Une discussion est en cours pour une éventuelle collaboration entre Cand-Landi et les communes. Cependant, il reste un problème pour le ramassage du PET. PETRecycling, qui est la société suisse chargée du ramassage pour le PET, axe ses recommandations pour une récupération du PET par les commerces et non par les communes.

En ce qui concerne les autres types de flaconnage, les grandes surfaces ont commencé à les récupérer dans leurs points de ventes depuis deux-trois ans. M. Mayor convie les communes à inviter leurs concitoyens à d'abord retourner les flaconnages dans les magasins avant de les apporter à la déchèterie car cela ne coûte rien et a le mérite de la simplicité. Les positions des communes varient : certaines récupèrent différents types de plastique depuis des années, d'autres mis à part le PET ne récupèrent rien et invitent leurs concitoyens à déposer le plastique dans leurs ordures

ménagères. Toutefois, à quelques exceptions près (PET, flaconnage), le plastique est difficilement valorisable et finit à l'incinération.

Cela pose un autre problème : la récupération séparée des plastiques doit être financée par une taxe fixe. Pour rappel, la loi cantonale impose que 40 % des coûts générés par les déchets doivent provenir d'une taxe incitative.

STRID va collaborer avec la nouvelle installation de la Poissine, cependant les défis restent importants.

M. Gilles Vivian, municipal de Provence pose une seconde question sur la récupération des batteries contenant du lithium-ion.

M. Jean Paul Schindelholz répond à cette question. L'entreprise IGORA qui s'occupe de la récupération des piles met à disposition des déchèteries des emballages spéciaux pour la récupération des piles lithium-ion. Elles sont potentiellement dangereuses car elles peuvent s'enflammer. STRID possède ce type d'emballage dans le cas où une commune en aurait besoin.

Mme Elianne Piguet, municipale de Method, demande la parole. Sa commune incite ses habitants à venir directement à la déchèterie STRID destinée aux entreprises lorsqu'ils déménagent. Sachant que les gens déménagent en général le samedi et que cette déchèterie est fermée ce jour-là, elle demande si celle-ci pourrait être ouverte le samedi.

M. Mayor répond que STRID possède deux déchèteries, une pour les habitants des communes d'Yverdon-les-Bains et Treykovagnes ouverte du lundi au samedi et une autre pour les professionnels, ouverte du lundi au vendredi.

M. Jean Paul Schindelholz ajoute qu'il n'est pas prévu que la déchèterie pour les professionnels soit ouverte le samedi car la demande est très faible. De plus, cela engendrerait l'engagement d'une personne supplémentaire et des frais. Le directeur invite la commune de Method à adhérer à la déchèterie intercommunale qui est ouverte six jours sur sept.

La parole n'étant plus demandée, le président clos le point 10 et passe au point 11.

## **11. Présentation de MM. Yves François et Jeremy Grivel : aXess LAB, science du comportement : les sciences du comportement au service de la lutte contre le littering**

Un exposé sur le comportement envers les déchets est présenté par MM Yves François, psychologue et Jeremy Grivel, docteur en neurosciences.

Après la présentation, M. Mayor remercie les intervenants.

La parole n'étant pas demandée, le président en profite pour adresser ses remerciements à tout le personnel de STRID, à la direction, à ses collègues du Conseil



d'administration ainsi qu'aux actionnaires et aux invités pour leur présence. Il rappelle qu'un apéritif prolongera cette séance.

M. Mayor invite également les deux scrutateurs à signer la feuille de présence.

Il communique la date de la future assemblée générale extraordinaire qui aura pour objet l'élection des membres du Conseil d'administration pour cinq ans. Elle se déroulera le mercredi 28 septembre 2016 dans un lieu qui reste à préciser.

Le président clôt la 24<sup>ème</sup> assemblée générale de STRID à 21h40 en précisant qu'une copie du procès-verbal sera envoyée à tous les actionnaires par fichier attaché à un message e-mail ou par courrier à ceux dont STRID ne connaîtrait pas l'adresse électronique.

STRID SA

Le président :



J.-A. Mayor

Le secrétaire :



M.-A. Burkhard

Yverdon-les-Bains, le 16 juin 2016